

COMPTES COMMUNAUX 2018



MUNICIPALITE DE L'ISLE

PREAVIS NO 01/2019

PAGES	1 - 8	RAPPORT FINANCIER
	9 - 24	COMPTE DE FONCTIONNEMENT : BUDGET/COMPTES
	25 - 26	BILANS COMPARES AU 31.12.2018/31.12.2017
	27	ENGAGEMENT HORS BILAN

COMPTES 2018

Rapport financier

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Le budget 2018 établi conformément au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, présentait un excédent de charges de CHF 71'630.00. Au terme de cet exercice, le résultat du compte de fonctionnement se présente de la façon suivante :

PRODUITS	CHF 6'046'462.30
CHARGES	CHF 6'030'754.23
BENEFICE	<u>CHF 15'708.07</u>

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	Comptes 2017
Revenus courants	5'091'490.10	4'784'970.00	306'520.10	4'723'172.82
Fonds de péréquation intercommunal	425'000.00	470'000.00	-45'000.00	510'000.00
Rétrocession dépenses thématiques	290'000.00	310'000.00	-20'000.00	230'000.00
Fonds de péréquation décompte final	109'355.00		109'355.00	36'708.00
Facture sociale décompte final	29'446.00		29'446.00	10'599.00
Prélèvement aux fonds de réserve	101'171.20		101'171.20	39'428.35
Total des revenus	6'046'462.30	5'564'970.00	481'492.30	5'549'908.17

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	Comptes 2017
Charges (sans les amortissements et attributions à des fonds de réserve)	3'776'620.18	3'950'200.00	-173'579.82	3'852'814.19
Fonds de péréquation intercommunal	593'000.00	561'000.00	32'000.00	486'765.00
Facture sociale cantonale	569'045.00	570'000.00	-955.00	530'104.00
Réforme policière	92'686.00	95'000.00	-2'314.00	95'036.00
Total des charges	5'031'351.18	5'176'200.00	-144'848.82	4'964'719.19
Marge avant amortissements et attributions aux fonds de réserve	1'015'111.12	388'770.00		585'188.98

Les revenus fiscaux sont supérieurs aux prévisions de CHF 169'064.35, selon le détail ci-dessous :

	Comptes 2018	Budget 2018	Différence	Comptes 2017
Impôts revenu et fortune personnes physiques	2'159'592.10	2'080'000.00	79'592.10	1'814'353.19
Impôts bénéfice et capital personnes morales	126'445.45	85'000.00	41'445.45	100'319.95
Impôt foncier	183'957.05	175'000.00	8'957.05	181'422.25
Droits de mutation	83'916.50	50'000.00	33'916.50	61'561.15
Impôt sur les successions et donations	9'054.40	10'000.00	-945.60	8'787.20
Impôt sur les gains immobiliers	41'166.80	40'000.00	1'166.80	117'078.25
Autres	33'932.05	29'000.00	4'932.05	43'907.63
	2'638'064.35	2'469'000.00	169'064.35	2'327'429.62

	Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017
Marge avant amortissements et réserves, selon prévisions budgétaires	1'015'111.12	388'770.00	585'188.98
Amortissements budgétaires			
- s/crédits budgétaires (voir page 7)	359'950.00	359'950.00	344'450.00
Attributions aux réserves			
- service des eaux	77'030.85	48'850.00	15'220.78
- collecteurs et épuration	37'740.99		2'868.25
- remboursement excédent du service CAD	51'789.85	51'600.00	16'931.30
- remboursement à d'autres fonds de réserve	365'000.00		155'000.00
- remboursement épuration	22'891.36		
- débiteurs douteux	85'000.00		25'000.00
Boni versé à capital	15'708.07	-71'630.00	25'718.65

Situation financière générale

La marge d'autofinancement se monte à CHF 913'935.00 (CHF 545'760.00 en 2017). De manière générale, les charges de la commune ont été parfaitement maîtrisées et ne présentent que très peu de variations par rapport au budget. En conclusion, l'année 2018 est une année que l'on peut qualifier de « normale », sans dépense imprévue, ni revenu extraordinaire.

Quelques informations supplémentaires sont apportées pour les chapitres suivants :

210. Impôts

Les rentrées d'impôts sur le revenu et la fortune sont supérieures aux montants budgétisés de CHF 79'592.10 et de CHF 345'238.91 par rapport aux comptes 2017.

L'impôt sur les droits de mutation est supérieur de CHF 33'916.50 par rapport au budget et de CHF 22'355.35 par rapport aux comptes 2017.

La défalcation d'impôt est de CHF 19'145.70, soit inférieure de CHF 30'854.30 par rapport au budget et de CHF 45'629.69 par rapport aux comptes 2017.

Ce compte est en augmentation de CHF 310'634.75 par rapport aux comptes 2017 soit 13 % d'augmentation.

Pour rappel, les rentrées d'impôt dépendent de l'avancée des taxations par l'office d'impôt de taxation, d'où la fluctuation annuelle.

220. Péréquation et 720. Facture sociale

Comme chaque année, ces chiffres sont particulièrement difficiles à estimer puisque ces projections sont fortement influencées par le résultat définitif de l'ensemble des communes vaudoises. Le fonds de péréquation de CHF 593'000.00 (CHF 486'765.00 en 2017) est estimé d'après les chiffres transmis par le Canton, début avril.

La facture sociale est de CHF 569'045.00 (530'104.00 en 2017) augmentation de 7,3% par rapport aux comptes 2017 mais conforme au budget.

450. Ordures ménagères

Ce compte est déficitaire en 2018, un prélèvement au fonds de réserve de CHF 1'171.20 a dû être effectué afin d'équilibrer les comptes. Il a été décidé de couvrir la charge des déchets inertes par les impôts (selon les recommandations de la loi sur les déchets) pour un montant de CHF 7'138.40.

460. Egouts, épuration

Les taxes annuelles s'élèvent à CHF 242'647.00 soit une augmentation de CHF 35'708.00 par rapport à 2017. Pour rappel, les taxes annuelles en 2016 s'élevaient à CHF 257'024.00. Une attribution au fonds de réserve de CHF 37'740.99 a pu être effectuée. L'avance par la commune, effectuée en 2017 de CHF 22'891.36, a pu être remboursée.

810. Service des eaux

Les taxes annuelles s'élèvent à CHF 152'275.25 soit une augmentation de CHF 25'085.00 par rapport à 2017. Pour rappel, les taxes annuelles en 2016 s'élevaient à CHF 149'644.35. Une attribution au fonds de réserve de CHF 77'030.85 a pu être effectuée.

Les autres points importants font l'objet d'un commentaire approprié, sous les postes respectifs, aux pages suivantes.

Compte d'investissements

Au total, CHF 617'519.85 ont été dépensés à titre d'investissements en 2018 selon le tableau annexé (page 7), des subventions à hauteur de CHF 93'205.30 ont été reçues.

Les préavis suivants ont été bouclés au 31.12.2018 :

Préavis no 11-2014 - Réalisation mise en séparatif « Quartier la Ville » - Crédit voté	CHF 2'855'000.00
Préavis no 01-2013 - Crédit d'étude mise en séparatif « Quartier la Ville » - Crédit voté	CHF 200'000.00
Crédit voté	CHF 3'055'000.00
Dépenses	CHF 3'274'426.85 (subvention incluse)
Dépassement de CHF	219'426.85

Préavis no 01-2017 – Assainissement EU-EC le Château	
Crédit voté	CHF 150'000.00
Dépenses	CHF 133'584.80 (subvention incluse)
Boni de	CHF 16'415.20

Endettement communal

L'endettement communal brut au 31.12.2018 est de CHF 9'255'851.60. Il se situe sous le plafond d'endettement de CHF 13'000'000.00 approuvé par le Conseil communal. Un emprunt se terminant au 31.12.2018 de CHF 1'000'000.- au taux de 2.55 % a été renouvelé à hauteur de CHF 900'000.- au taux de 1.55 %.

Conclusions

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, après avoir pris connaissance des comptes et du rapport de la commission de gestion, de bien vouloir :

- accepter les comptes communaux pour l'année 2018 ainsi que le bilan au 31 décembre 2018 ;
- donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2018 ;
- de prendre acte qu'un dépassement de CHF 219'426.85 a été comptabilisé sur un compte d'investissement et qu'un boni de CHF 16'415.20 a été réalisé sur un préav's dont les travaux sont terminés.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

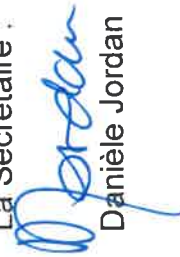
La Syndique :



Anne-Lise Rime



La Secrétaire :



Danièle Jordan

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2019.